

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-quinzième session**

Bangkok, 27-31 mai 2019

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire*

Examen de la mise en œuvre du Programme**de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique :
développement social****Rapport sur les travaux de la cinquième session du
Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les
personnes handicapées (2013-2022)****Note du secrétariat*****Résumé*

Le Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) a tenu sa cinquième session à Bangkok les 21 et 22 février 2019.

Le Groupe de travail a été créé en 2013 pour fournir un appui et des conseils techniques en vue de la mise en œuvre pleine et effective de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique. Sa composition pour la période 2018-2022 a été approuvée à la soixante-quatorzième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

Le Groupe de travail a passé en revue les progrès accomplis depuis sa quatrième session en ce qui concerne la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon, l'accent étant mis sur la réalisation de plusieurs objectifs, notamment l'objectif 3 relatif à l'accessibilité, l'objectif 4 relatif à la protection sociale et l'objectif 8 relatif aux données sur le handicap. Le Groupe de travail a adopté son règlement intérieur pour son deuxième mandat (2018-2022) et son plan de travail pour 2019, ainsi qu'un ensemble de recommandations à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La Commission est invitée à examiner le rapport sur les travaux du Groupe de travail afin de donner des orientations sur la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon.

* ESCAP/75/L.1.

** Le présent document a été soumis tardivement pour laisser aux membres du Groupe de travail le temps d'achever l'examen requis du projet de rapport après la réunion.

I. Décisions

1. À sa cinquième session, tenue à Bangkok les 21 et 22 février 2019, le Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) a adopté son règlement intérieur pour son deuxième mandat (2018-2022), lequel fait l'objet de l'annexe I du présent document, et son plan de travail 2019, objet de l'annexe II.

2. Le Groupe de travail a également décidé que le thème de sa prochaine session serait axé sur trois des objectifs de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique, à savoir l'objectif 1 relatif à la réduction de la pauvreté, l'objectif 6 relatif à l'égalité des sexes et l'objectif 7 relatif à la réduction des risques de catastrophe.

II. Recommandations

3. Au cours des débats de sa cinquième session, le Groupe de travail a formulé les recommandations ci-après.

Suivi et mise en œuvre de la stratégie d'Incheon et des objectifs de développement durable fondés sur des données factuelles

4. Le Groupe de travail a encouragé les membres et les membres associés à dresser un état des statistiques sur le handicap dans les différents ministères et à élaborer et mettre en œuvre des plans d'action nationaux pour améliorer les données sur le handicap, en utilisant les modèles fournis par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

5. Le Groupe de travail a encouragé les membres et les membres associés à ventiler les données par handicap pour tous les indicateurs des objectifs de développement durable, en tirant parti des données recueillies pour les indicateurs de base de la Stratégie d'Incheon.

6. Le Groupe de travail a encouragé les membres et les membres associés à mettre en synergie la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

7. Il a été demandé à la Fondation du Centre Asie-Pacifique de développement pour les handicapés et à la Shuchona Foundation de partager leurs modèles et stratégies de collecte de données sur les personnes autistes avec le Groupe de travail.

Amélioration des moyens de communication au service des sourds

8. Le Groupe de travail a encouragé les membres et les membres associés à promouvoir la reconnaissance juridique des langues des signes.

Accessibilité des technologies de l'information et de la communication

9. Les membres du Groupe de travail devraient étudier les possibilités de combler les lacunes en matière d'accessibilité des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Renforcement de la protection sociale des personnes handicapées

10. Le Groupe de travail a prié le secrétariat de la CESAP de faire le point, à sa prochaine session, de l'état d'avancement des travaux du Groupe d'experts sur le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique.

Prise en compte du handicap dans les examens nationaux volontaires du Programme 2030

11. Les membres du Groupe de travail devraient se concerter avec les points focaux en charge de la réalisation des objectifs de développement durable au sein de leur gouvernement afin de tirer parti des données recueillies pour les indicateurs de la Stratégie d'Incheon dans leurs rapports sur les progrès accomplis en matière de développement durable, en accordant toute l'attention nécessaire aux questions concernant les enfants, les femmes et les filles, les personnes âgées et les personnes handicapées.

12. Des membres d'organisations représentatives des personnes handicapées devraient faire partie du Groupe de travail pour l'élaboration des rapports des examens nationaux volontaires.

13. Le secrétariat et le Forum sud-asiatique des personnes handicapées ont été priés d'informer les responsables de l'atelier de consultation sur l'examen national volontaire qui se tiendra dans le cadre du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, à Bangkok du 27 au 29 mars 2019, de la nécessité urgente d'intégrer les questions de handicap dans l'examen national volontaire.

14. Le Gouvernement pakistanais a été invité à communiquer aux membres du Groupe de travail ses données d'expérience sur l'examen national volontaire tenant compte de la question du handicap.

Document de travail sur la politique des marchés publics visant à promouvoir l'accessibilité fondée sur le principe de conception universelle

15. Les membres du Groupe de travail devraient diffuser la version finale du document de travail dans leurs communautés et pays respectifs.

16. Le Gouvernement indien a été prié d'informer le Groupe de travail de l'élaboration de ses politiques en matière de marchés publics tenant compte de la question du handicap.

Envoyée spéciale du Secrétaire général pour les questions de handicap et d'accessibilité : Campagne pour le bon traitement des filles, garçons et adolescents handicapés dans le monde

17. Les Gouvernements du Bangladesh, de la Chine, de l'Inde, du Japon, de la Malaisie, du Pakistan, de la République de Corée et de la Thaïlande se sont engagés à traduire dans leur langue nationale les documents de campagne concernant les 10 principes de protection, de bien-être et de développement en tant que fille, garçon ou adolescent handicapé.

18. Les Gouvernements susmentionnés et l'Organisation mondiale des personnes handicapées (Asie-Pacifique), Asia-Pacific Development Center on Disability Foundation et Asia-Pacific Women with Disabilities United ont prévu de diffuser dans leurs communautés et pays respectifs des vidéos et des documents relatifs aux 10 principes.

19. Le consortium Digital Accessible Information System (DAISY) a prévu de créer des formats accessibles pour les documents relatifs à ces dix principes.

20. Le Gouvernement bhoutanais a prévu de rendre compte des mesures qu'il prendra pour harmoniser les politiques et les programmes nationaux avec les dix principes à la prochaine session du Groupe de travail.

Mobilisation de ressources pour le Fonds d'affectation spéciale multidonateur pour l'Asie et le Pacifique

21. Le secrétariat devrait multiplier les contacts avec ses membres et membres associés ainsi qu'avec d'autres donateurs afin de mobiliser davantage de ressources pour le Fonds d'affectation spéciale multidonateur pour l'Asie et le Pacifique.

Vingt et unième session du Comité des droits des personnes handicapées, Genève, 11 mars-5 avril 2019

22. Le secrétariat a été invité à informer le Groupe de travail à sa prochaine session des résultats de sa participation virtuelle à la vingt et unième session du Comité des droits des personnes handicapées.

Questions de modalités

23. Les membres du Groupe de travail devraient informer les organisations intergouvernementales sous-régionales des décisions et recommandations du Groupe de travail.

24. Les membres du Groupe de travail devraient employer des termes appropriés pour désigner les personnes handicapées. Il a été demandé à l'Organisation mondiale des personnes handicapées (Asie-Pacifique) de communiquer au Groupe de travail une liste de recommandations terminologiques.

III. Compte rendu des travaux

A. Examen des progrès récemment accomplis dans le cadre de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) (Point 4 de l'ordre du jour)

25. Le Groupe de travail était saisi de documents d'information sur le suivi et la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon fondés sur des données factuelles (SDD/APDPD(3)/WG(5)/INF/8) ; l'amélioration de l'accès à l'environnement physique, aux transports publics, au savoir, à l'information et à la communication (SDD/APDPD(3)/WG(5)/INF/9) et le renforcement de la protection sociale des personnes handicapées (SDD/APDPD(3)/WG(5)/INF/10).

26. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Groupe de travail a examiné le suivi et la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon et des objectifs de développement durable fondés sur des données factuelles et a eu une discussion approfondie sur les objectifs 3 et 4 de la Stratégie d'Incheon.

1. Suivi et mise en œuvre de la stratégie d'Incheon et des objectifs de développement durable fondés sur des données factuelles

27. Les représentants des Gouvernements ci-après ont pris la parole : Bangladesh, Bhoutan, Chine, Fédération de Russie et Inde. Les représentants des organisations de la société civile ci-après sont intervenus : Asia-Pacific Women

with Disabilities United ; consortium DAISY ; Forum sud-asiatique des personnes handicapées ; Organisation mondiale des personnes handicapées (Asie-Pacifique) ; Réseau sur l'autisme de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ; Shuchona Foundation et World Network of Users and Survivors of Psychiatry.

28. Le secrétariat a présenté dans les grandes lignes l'examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022), en mettant l'accent sur l'accessibilité des données de référence pour les indicateurs de la Stratégie d'Incheon. Il a également informé le Groupe de travail de l'orientation de fond de son projet de renforcement des capacités, mis en œuvre de 2014 à 2018 avec l'appui du Gouvernement de la République de Corée, pour recueillir des statistiques fiables et comparables sur les personnes handicapées. Il a mis en lumière les principales mesures adoptées conformément à la Déclaration et au Plan d'action de Beijing pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon, en ce qui concerne le renforcement de la collecte de données et la mise en œuvre des objectifs de développement durable tenant compte des questions de handicap. Le secrétariat a conclu en présentant deux projets à venir destinés à appuyer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon et de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing, qui seront financés par la Chine et la République de Corée.

29. L'Asia-Pacific Development Center on Disability Foundation a présenté le projet de cartographie de l'autisme dans l'ASEAN, qui sera mis en œuvre au cours des deux prochaines années, et dont les principales réalisations seront les suivantes : élaboration du profil des personnes atteintes de troubles du spectre autistique ; formulation de recommandations politiques en vue d'améliorer la collecte des données relatives aux personnes autistes et à encourager leur participation sociale et économique et organisation de manifestations nationales et régionales de sensibilisation aux troubles du spectre autistique.

30. La Division de statistique de la CESAP a fourni des informations au Groupe de travail sur la disponibilité des données relatives aux objectifs de développement durable. Une analyse de la CESAP a montré que les données disponibles concernant les 17 objectifs étaient inégales d'un objectif à l'autre, et que les données ventilées par handicap étaient rares ou inexistantes. Présentant sa nouvelle initiative, « Every policy is connected », outil destiné à faciliter la coopération et l'intégration des données sur les politiques fondées sur des principes, la Division de statistique a souligné qu'il importait que les données soient ventilées si l'on voulait que l'élaboration et le suivi des politiques fondés sur des données factuelles ne laissent personne de côté.

31. Le Groupe de travail a été informé des initiatives prises au niveau des pays pour recueillir des données sur le handicap, associées aux indicateurs de la Stratégie d'Incheon, et pour suivre la réalisation des objectifs de développement durable, et des défis à relever pour recenser avec exactitude les personnes handicapées. La complexité de l'identification des personnes atteintes d'autisme et de handicaps psychosociaux a été soulignée, en raison d'une discrimination persistante et de méthodologies incohérentes.

2. Discussion approfondie sur l'objectif 3 et l'objectif 4 de la Stratégie d'Incheon

a) Objectif 3 : Améliorer l'accès à l'environnement physique, aux transports publics, au savoir, à l'information et à la communication

32. Les représentants des Gouvernements du Bhoutan et de l'Inde ont pris la parole, ainsi que ceux des organisations de la société civile suivantes : Asia-Pacific Development Center on Disability Foundation ; Asia-Pacific Disabled Peoples' Organizations United ; Asia-Pacific Women with Disabilities United ; consortium DAISY ; Fédération mondiale des sourds (secrétariat régional pour l'Asie) ; Forum sud-asiatique des personnes handicapées ; Organisation mondiale des personnes handicapées (Asie-Pacifique) ; Shuchona Foundation ; Union mondiale des aveugles (Asie-Pacifique) et World Network of Users and Survivors of Psychiatry.

33. Le secrétariat a exposé les principales questions qui se posent en matière de promotion de l'accessibilité fondée sur la conception universelle en Asie et dans le Pacifique, ses travaux en cours sur le sujet ainsi que la voie à suivre. Parmi les initiatives passées et à venir du secrétariat, on peut citer les suivantes : a) une réunion d'experts sur la création de sociétés accessibles selon le principe de la conception universelle en Asie et dans le Pacifique, tenue à Bangkok les 13 et 14 décembre 2018 ; b) une publication à paraître sur le handicap en un coup d'œil (2019), axée sur le thème de l'accessibilité ; c) un document de travail sur les politiques en matière de marchés publics visant à promouvoir l'accessibilité fondée sur la conception universelle ; d) la participation à l'élaboration en cours par le système des Nations Unies d'un dispositif de responsabilisation pour intégrer les questions de handicap et e) une proposition pour que soit constituée une équipe spéciale sur l'accessibilité, relevant du Groupe de travail. Tout en notant l'absence d'une analyse coûts-avantages de la mise en œuvre par les pouvoirs publics de l'accessibilité fondée sur la conception universelle et soulignant l'importance des partenariats interministériels et multisectoriels, le secrétariat a accueilli avec satisfaction les observations du Groupe de travail et encouragé ses membres à formuler des politiques d'achat tenant compte des questions de handicap et à traduire leurs documents de travail dans leur langue locale respective.

34. L'Institut coréen pour le développement de la personne handicapée a retracé l'historique de l'élaboration de la législation sur l'accessibilité et la conception universelle en République de Corée. La certification des environnements sans obstacles a été considérée comme une bonne pratique et d'autres exemples de pratiques fondées sur la conception universelle dans le pays ont été présentés. L'Institut a souligné que la conception universelle devrait couvrir non seulement l'environnement physique mais aussi l'information, les communications et les services.

35. La Fédération mondiale des sourds (secrétariat régional pour l'Asie), et la Nippon Foundation ont présenté un exposé conjoint sur l'importance de la reconnaissance juridique des langues des signes. La Fédération mondiale des sourds (secrétariat régional pour l'Asie) a décrit certains aspects de l'inaccessibilité des environnements pour les personnes sourdes, notamment les obstacles à l'acquisition du langage et au développement socioémotionnel. Le projet de la Nippon Foundation à l'Université Dong Nai, à Ho Chi Minh Ville (Viet Nam), a montré que l'intégration de la langue des signes dans l'enseignement scolaire pourrait aider les élèves sourds à avoir un accès plus durable à l'enseignement. Les intervenants ont souligné que la langue des signes devrait être juridiquement reconnue en tant que langue pour permettre son utilisation plus large dans la société et renforcer la participation sociale et

économique des personnes atteintes de surdit . Le Groupe de travail a  t  inform  que la Journ e internationale des langues des signes avait  t  c l br e pour la premi re fois en 2018.

36. World Enabled a pr sent  un expos  des mesures qu'il a prises dans le contexte de l'Initiative mondiale TIC pour tous afin de promouvoir des villes intelligentes accessibles et inclusives, notamment la bo te   outils Villes intelligentes pour tous, et de ses travaux en Asie du Sud-Est en vue de promouvoir des villes accessibles aux personnes handicap es. Le plan directeur de l'ASEAN   l'horizon 2025 : int gration des droits des personnes handicap es, adopt  lors du trente-troisi me Sommet des pays de l'ASEAN, comprend 27 points d'intervention associant des mandats et des cadres internationaux et r gionaux en mati re de handicap et de droits humains. World Enabled a  galement communiqu  des informations sur le lancement du Pacte mondial pour des villes inclusives et accessibles et a invit  les membres du Groupe de travail   prendre part au dialogue sur le R seau des villes intelligentes de l'ASEAN.

37. Le D partement des affaires  conomiques et sociales de l'ONU a pr sent  les travaux pr paratoires de l'* tude des Nations Unies sur l'administration en ligne (2020)*, notamment le questionnaire destin  aux  tats membres, qui venait de para tre. Les chapitres 2, 4 et 8 du prochain rapport d' tude seraient pertinents pour le d veloppement int grant les questions de handicap. L'intervenant a fait part des principales conclusions des  ditions 2016 et 2018 de l'* tude sur l'administration en ligne* concernant les personnes handicap es ou l'accessibilit  et a recommand  que le Groupe de travail collabore avec le Forum sur la gouvernance d'Internet, y compris la coalition dynamique sur l'accessibilit  et le handicap.

38. Les membres du Groupe de travail ont partag  leurs donn es d'exp rience en mati re de promotion de l'accessibilit  et ont examin  les difficult s auxquelles se heurtent les personnes handicap es pour acc der aux  difices publics, aux transports,   l'information et aux services. Ces difficult s sont li es   des pr jug s ancr s dans les mentalit s,   l'absence de normes d'accessibilit  r pondant aux besoins sp cifiques des personnes atteintes de divers types de handicap et   l'absence d'investissements publics ou priv s visant   am liorer cette accessibilit .

39. Le consortium DAISY a propos  d'entreprendre une  tude pour analyser les lacunes en mati re d'accessibilit  aux TIC. Les normes en mati re d'accessibilit  adopt es par chaque pays varient consid rablement, d'o  la n cessit , dans la r gion Asie-Pacifique, de clarifier ces normes dans le domaine des TIC et de les adapter.

40. L'Organisation mondiale des personnes handicap es (Asie-Pacifique) a  voqu  le cas d'une action en justice perdue ayant eu lieu r cemment, intent e par une personne en fauteuil roulant contre une compagnie a rienne locale tha landaise, au motif qu'elle ne pouvait pas monter dans l'avion par ses propres moyens. Ce cas illustre bien les difficult s li es   l'accessibilit .

b) Objectif 4 : Renforcer la protection sociale

41. Les repr sentants des Gouvernements ci-apr s ont pris la parole : Bangladesh, Bhoutan, Chine et Inde, de m me que les repr sentants des organisations de la soci t  civile suivantes : Organisation mondiale des personnes handicap es (Asie-Pacifique); Shuchona Foundation et World Network of Users and Survivors of Psychiatry.

42. Le secrétariat a donné un aperçu des travaux de la cinquième session du Comité du développement social, tenue à Bangkok du 28 au 30 novembre 2018, de l'atelier sur le droit à la protection sociale, tenu à Bangkok le 30 novembre 2018, et du prochain guide de la CESAP sur la protection sociale et les personnes handicapées.

43. Le secrétariat a noté que de nombreux pays en développement de la région ne dépensent qu'un tiers de la moyenne mondiale des dépenses de protection sociale en pourcentage du produit intérieur brut. La couverture sociale est souvent réservée à une petite partie de la population, notamment aux personnes ayant un contrat de travail permanent dans le secteur formel, de sorte que la grande majorité de la population, en particulier les personnes handicapées, ne bénéficie pas d'une protection sociale suffisante. En augmentant les dépenses publiques consacrées à la protection sociale, la pauvreté pourrait être considérablement réduite en Asie et dans le Pacifique. Les gouvernements pourraient commencer par élaborer un régime de protection sociale minimale pour couvrir un ensemble de besoins essentiels fondés sur les droits de l'homme, notamment les soins de santé, l'éducation et la sécurité du revenu, en adoptant des politiques de couverture universelle ou ciblée selon qu'il convient.

44. Le Groupe de travail a été informé qu'un groupe d'experts sur le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique serait créé et que les membres gouvernementaux du Groupe de travail avaient été invités à y désigner leurs représentants. Dans le cadre de sa série de guides visant à renforcer l'engagement politique et à constituer une base de connaissances à l'intention des décideurs et des parties prenantes, la CESAP élabore actuellement un guide sur les politiques de protection sociale pour les personnes handicapées. Le Groupe de travail a été invité à fournir des exemples de politiques appliquées par certains pays et de bonnes pratiques pour le guide, ainsi que pour la boîte à outils de la protection sociale constituée par la CESAP.

45. Les membres du Groupe de travail ont fait part de leurs données d'expérience en matière d'élaboration et de mise en œuvre de systèmes de protection sociale propres aux personnes handicapées ou tenant compte de leurs besoins. Bien que la couverture universelle soit la meilleure solution, en raison de ressources limitées, de nombreux gouvernements recourent à la politique de couverture ciblée, qui nécessite un système d'information viable pour garantir que ceux qui ont besoin d'aide sont pris en compte. Le Groupe de travail a estimé qu'il était nécessaire d'élaborer des programmes de protection sociale des personnes handicapées qui ne soient pas subordonnés au versement de cotisations et qui soient fondés sur les droits, et d'élargir la couverture des régimes existants non seulement pour faire en sorte que ces personnes bénéficient d'un accès égal et effectif aux services sociaux essentiels, tels que l'alimentation, les soins de santé, l'éducation et le soutien, mais aussi pour contribuer à favoriser leur inclusion et leur participation sociales.

B. Examen de l'orientation stratégique et adoption du plan de travail du Groupe de travail pour 2019-2022

(Point 5 de l'ordre du jour)

46. Le Groupe de travail était saisi du projet de plan de travail pour 2019 (SDD/APDPD(3)/WG(5)/2).

47. Le Groupe de travail a examiné trois questions au titre de ce point de l'ordre du jour : les possibilités stratégiques ; la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées et les modalités et le plan de travail pour 2019.

1. Opportunités stratégiques

48. Le secrétariat a donné des informations au Groupe de travail sur la « Campagne mondiale pour le bon traitement des filles, des garçons et des adolescents handicapés dans le monde », mise en place par l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour les questions de handicap et d'accessibilité et lancée dans la région Asie-Pacifique, à Bangkok le 25 septembre 2018, parallèlement aux 10 principes pour la protection, le bien-être et le développement en tant que fille, garçon ou adolescent handicapé.

49. Un certain nombre de membres du Groupe de travail ont manifesté leur intérêt pour la campagne et se sont engagés à promouvoir ses messages dans leur pays, y compris à traduire les 10 principes dans leur langue nationale.

50. Le Groupe de travail a été informé par la Division de l'environnement et du développement de la CESAP des examens nationaux volontaires du Programme 2030 actuellement effectués, en liaison avec le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se tiendra à New York du 9 au 18 juillet 2019. Il convient de saisir l'opportunité stratégique d'intégrer la perspective du handicap dans le Programme 2030, et le sixième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, tenu à Bangkok du 27 au 29 mars 2019, serait l'occasion de le faire. Étant donné que les personnes handicapées sont rarement représentées lors des consultations sur les examens nationaux volontaires, les membres du Groupe de travail ont été invités à en intégrer au sein des équipes pour l'élaboration des examens nationaux volontaires.

51. Le Groupe de travail a pris note de la tenue prochaine de la vingt et unième session du Comité des droits des personnes handicapées, qui se déroulera à Genève du 11 mars au 4 avril 2019. Le Comité des droits des personnes handicapées a informé les participants qu'il s'intéressait de plus en plus à la région Asie-Pacifique en raison des complémentarités entre la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la Stratégie d'Incheon, et il a proposé que le Groupe de travail lui communique les rapports de ses sessions.

52. Un représentant d'Asia-Pacific Development Center on Disability Foundation a présenté un exposé sur le quatrième Congrès sur le développement inclusif communautaire en Asie et dans le Pacifique, organisé conjointement par le Gouvernement mongol et le Community-based Rehabilitation Network (Asie-Pacifique), qui se tiendra les 2 et 3 juillet 2019 à Oulan-Bator, sur le thème du développement social durable et de la croissance économique fondée sur un développement inclusif communautaire. Tous les membres du Groupe de travail ont été invités à participer au Congrès et à s'inscrire avant le 30 mai 2019.

2. Mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées

53. Le représentant du Gouvernement indien et les membres d'organisations de la société civile ci-après ont pris la parole : Asia-Pacific Disabled Peoples' Organizations United ; Asia-Pacific Women with Disabilities United ; Organisation mondiale des personnes handicapées (Asie-Pacifique) et Shuchona Foundation.

54. Le Groupe de travail a pris note de l'état du Fonds d'affectation spéciale multidonateur pour l'Asie et le Pacifique et du Fonds de l'initiative visant à faire du droit une réalité de la République de Corée à l'appui de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022). Les ressources limitées du Fonds d'affectation spéciale multidonateur ont été utilisées principalement pour fournir des services d'aménagement raisonnable aux

personnes handicapées participant aux réunions de la CESAP, et une diversification des donateurs s'imposait pour accroître les contributions au Fonds. Le Fonds de l'initiative visant à faire du droit une réalité contribue à divers programmes de recherche sur les politiques, de renforcement des capacités en matière de statistiques sur le handicap, de sensibilisation, de réadaptation et de promotion de l'accès, en République de Corée et dans d'autres pays d'Asie.

55. Le Groupe de travail a souligné que le Fonds d'affectation spéciale multidonateur devrait continuer de faciliter la participation des personnes handicapées aux réunions de la CESAP, notamment aux sessions du Groupe de travail, et a examiné les moyens de mobiliser davantage de ressources en se rapprochant des membres et membres associés de la CESAP ainsi que de donateurs autres que ceux de la région Asie-Pacifique.

3. Modalités et plan de travail pour 2019

56. Le secrétariat a appelé l'attention du Groupe de travail sur les principales modalités de travail et sur le calendrier des activités marquantes pour les années restantes de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées.

57. Le Groupe de travail a examiné et adopté son plan de travail pour 2019.

C. Examen du règlement intérieur du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées, dans le cadre de son deuxième mandat (2018-2022)

(Point 6 de l'ordre du jour)

58. Le Groupe de travail était saisi du document sur les propositions de modification du règlement intérieur du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) (SDD/APDPD(3)/WG(5)/1).

59. Le Groupe de travail a examiné et adopté le document susmentionné.

D. Examen de la date et du lieu de la prochaine session ordinaire

(Point 7 de l'ordre du jour)

60. Aucun membre du Groupe de travail n'a proposé d'accueillir la prochaine session ordinaire. Il a été convenu que la sixième session du Groupe de travail se tiendrait à la CESAP à Bangkok, les dates provisoires étant fixées au début de février 2020, si aucune proposition d'accueillir la prochaine session n'était faite dans les mois à venir.

E. Questions diverses

(Point 8 de l'ordre du jour)

61. Le Groupe de travail a adopté les décisions et recommandations issues de sa cinquième session.

IV. Organisation

62. Le Groupe de travail a tenu sa cinquième session au Centre de conférences des Nations Unies à Bangkok les 21 et 22 février 2019.

63. Le secrétariat a assuré un service d'interprétation en langue des signes pour les participants atteints d'une déficience auditive.

A. Ouverture de la cinquième session du Groupe de travail

64. La cinquième session a été ouverte par le Directeur par intérim de la Division du développement social de la CESAP.

65. Les personnalités ci-après ont également pris la parole : M^{me} Saowalak Thongkuay, Organisation mondiale des personnes handicapées (Asie-Pacifique) ; M. Hitoshi Kozaki, Premier Secrétaire et Représentant permanent adjoint auprès de la CESAP, Japon ; M. You Liang, Directeur général de la Fédération chinoise des personnes handicapées, Chine et M^{me} Choi Kyung-suk, Présidente de Korea Disabled Peoples' Development Institute, République de Corée.

B. Clôture de la session

66. Des déclarations finales ont été prononcées par le Chef de la Section de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale de la Division du développement social de la CESAP et par M^{me} Dolly Chakrabarty, Secrétaire adjointe au Département de l'autonomisation des personnes handicapées du Ministère de la justice sociale et de l'autonomisation de l'Inde.

C. Participation

67. Les représentants ci-après des membres gouvernementaux du Groupe de travail ont participé à la cinquième session : Bangladesh ; Bhoutan ; Chine ; Fédération de Russie ; Inde ; Japon ; Kiribati ; Malaisie ; Pakistan ; République de Corée et Thaïlande. Les représentants des organisations de la société civile ci-après étaient également présents : Asia-Pacific Development Center on Disability Foundation ; Asia-Pacific Women with Disabilities United ; Asia-Pacific Women with Disabilities United ; Asia Pacific Disabled Peoples' Organizations United ; ASEAN Autism Network ; consortium DAISY ; Fédération mondiale des sourds (secrétariat régional pour l'Asie) ; Forum sud-asiatique des personnes handicapées ; Organisation mondiale des personnes handicapées (Asie-Pacifique) ; Shuchona Foundation ; Survivors of Psychiatry ; Union mondiale des aveugles (Asie-Pacifique) et World network of Users.

68. Les Gouvernements de l'Indonésie, du Myanmar, du Samoa et du Timor-Leste ainsi que des organisations suivantes : Forum Asie-Pacifique sur le handicap ; Inclusion International (Asie-Pacifique) ; Pacific Disability Forum et Réhabilitation internationale (région Asie-Pacifique) ont présenté leurs excuses pour leur absence.

69. Des invités d'honneur étaient présents à la cinquième session, à savoir Korea Disabled People's Development Institute et Nippon Foundation.

70. Les personnalités ci-après ont contribué à la session : M. Monthian Buntan, Sénateur, membre de l'Assemblée législative nationale du Parlement thaïlandais et membre du Comité des droits des personnes handicapées ; M. Pong Cruz, Directeur régional pour l'Asie et le Pacifique de World Enabled ; M. Wai-Min Kwok, Spécialiste hors classe de la gouvernance et de l'administration publique, Division des institutions publiques et de l'administration numérique, Département des affaires économiques et sociales ; M. Arman Bidarbakht Nia, Chef du Groupe de la gestion des données statistiques de la Division de statistique de la CESAP et M^{me} Hitomi Rankine, Spécialiste des questions d'environnement de la Division de l'environnement et du développement de la CESAP.

D. Élection du Bureau

71. Le Groupe de travail a élu le Bureau suivant :

Présidente : M^{me} Dolly Chakrabarty (Inde)

Vice-Présidents : M^{me} Rosmahwati binti Ishak (Malaisie)

M. Yasunori Shimamoto (Fédération mondiale des sourds, secrétariat régional pour l'Asie)

E. Ordre du jour

72. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Examen des progrès récemment accomplis dans le cadre de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022).
5. Examen de l'orientation stratégique et adoption du plan de travail du Groupe de travail pour 2019-2022.
6. Examen du règlement intérieur du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées, dans le cadre de son deuxième mandat (2018-2022).
7. Examen de la date et du lieu de la prochaine session ordinaire.
8. Questions diverses.
9. Clôture de la session.

Annexe I

Règlement intérieur du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022), dans le cadre de son deuxième mandat (2018-2022)

Le texte original a été établi et adopté par le Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022), à sa première session tenue à Incheon (République de Corée), les 25 et 26 février 2014. Les modifications proposées ont été adoptées par le Groupe de travail à sa cinquième session tenue à Bangkok les 21 et 22 février 2019.

Article premier **Sessions**

Les principes ci-après s'appliquent en ce qui concerne la convocation des sessions du Groupe de travail :

- 1.1 Le Groupe de travail se réunit en sessions ordinaires tous les ans.
- 1.2 Les sessions sont convoquées par le secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).
- 1.3 Le secrétariat de la CESAP peut également convoquer des sessions spéciales du Groupe de travail, si plus de la moitié des membres du Groupe de travail en font la demande en consultation avec le Président.
- 1.4 Le secrétariat de la CESAP adresse une invitation écrite à chaque session ordinaire du Groupe de travail, accompagnée d'un ordre du jour provisoire, au moins 60 jours ouvrables avant le début de la session, et, lorsque cela est possible, une invitation écrite à chaque session spéciale, accompagnée d'un ordre du jour provisoire, au moins 30 jours ouvrables avant le début de chaque session.
- 1.5 Les invitations à une session sont adressées aux hauts fonctionnaires désignés pour représenter les membres du Groupe de travail, à l'adresse de correspondance transmise au secrétariat de la CESAP au titre de la correspondance officielle. Les réponses aux invitations sont transmises par courrier électronique au secrétariat de la CESAP dans les délais requis, c'est-à-dire au plus tard 30 jours ouvrables avant une session ordinaire et 15 jours ouvrables avant une session spéciale.
- 1.6 Les représentants permanents des États membres qui sont membres du Groupe de travail reçoivent une copie de toute la correspondance officielle adressée aux membres gouvernementaux du Groupe de travail, conformément aux règles et procédures en vigueur à la CESAP, par les voies officielles de communication. En outre, la correspondance officielle est adressée aux personnes qui ont été désignées pour siéger comme membres permanents du Groupe de travail sous leur titre fonctionnel, et non sous leur nom personnel.

Article 2 **Lieu de la session**

- 2.1 Les sessions du Groupe de travail se tiennent normalement à la CESAP à Bangkok.
- 2.2 Les membres du Groupe de travail peuvent annoncer lors d'une session qu'ils se proposent d'accueillir telle ou telle session à venir dans un autre lieu.

2.3 Une session peut se tenir hors de la CESAP à Bangkok, à condition que le membre du Groupe de travail représentant un État membre ou une organisation de la société civile qui se propose d'accueillir la session prenne à sa charge les dépenses supplémentaires résultant du changement de lieu, conformément à une estimation établie par le secrétariat de la CESAP.

Article 3 **Secrétariat**

Le secrétariat de la CESAP fait office de secrétariat du Groupe de travail.

Article 4 **Participation**

4.1 Les membres du Groupe de travail participent à ses sessions à leurs frais.

4.2 Pour les réunions tenues en dehors de la CESAP, le gouvernement ou l'organisation hôte peut envisager de prendre à sa charge les frais de voyage, d'hébergement et de subsistance des membres du Groupe de travail.

4.3 Lorsque les membres du Groupe de travail ne sont pas en mesure de se rendre sur les lieux d'une session, ils peuvent être autorisés à y participer à distance en utilisant les technologies disponibles. Dans ce cas, la demande officielle de participation à distance est présentée au secrétariat de la CESAP au plus tard 30 jours ouvrables avant une session ordinaire et 15 jours ouvrables avant une session spéciale.

4.4 Dans l'éventualité où un membre ne participerait pas à deux sessions consécutives (ordinaires ou spéciales), ce membre devra renoncer à son siège au sein du Groupe de travail.

Article 5 **Aménagement raisonnable**

Tout est mis en œuvre pour fournir un aménagement raisonnable aux représentants des membres du Groupe de travail.

Article 6 **Déroulement des travaux**

6.1 À chaque session, le Groupe de travail élit un président et deux vice-présidents, l'un représentant un gouvernement et l'autre une organisation de la société civile, qui siégeront jusqu'à la session ordinaire suivante.

6.2 Le Président peut, au besoin, nommer une équipe spéciale, composée de membres du Groupe de travail intéressés, qui sera chargée d'entreprendre une étude approfondie de questions spécifiques pour examen par le Groupe de travail.

6.3 Avant qu'une proposition ne soit approuvée, le Président demande au secrétariat de la CESAP de lui présenter un état des incidences financières de cette proposition.

6.4 Les décisions et recommandations du Groupe de travail sont, en principe, prises par consensus. Dans l'éventualité où il ne serait pas possible de parvenir à un consensus, les décisions seront prises à la majorité des membres du Groupe de travail présents à la session et votants.

Article 7

Vote

7.1 Chaque membre du Groupe de travail dispose d'une voix.

7.2 Le Groupe de travail vote normalement à main levée. Si le Président demande un vote par appel nominal, celui-ci est effectué dans l'ordre alphabétique anglais des noms des membres du Groupe de travail, c'est-à-dire les noms des États membres suivis des noms des organisations de la société civile.

Article 8

Ordre du jour

8.1 L'ordre du jour provisoire de chaque session ordinaire du Groupe de travail est établi par le secrétariat de la CESAP. Les membres du Groupe de travail peuvent proposer par écrit des modifications à l'ordre du jour avant la session ou oralement et par écrit au début de la session elle-même.

8.2 À chaque session ordinaire, le Groupe de travail inscrit les points ci-après à l'ordre du jour provisoire :

- a) Adoption de l'ordre du jour ;
- b) Élection du président et des deux vice-présidents ;
- c) Examen de la mise en œuvre des décisions prises à la précédente session du Groupe de travail ;
- d) Examen des dernières avancées dans le cadre de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022)¹ ;
- e) Examen de la mobilisation de ressources aux fins de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) ;
- f) Date et lieu de la prochaine session ordinaire.

8.3 En outre, le Groupe de travail examine les progrès accomplis dans la mise en œuvre de certains objectifs de la Stratégie d'Incheon et des mesures pertinentes énoncées dans la Déclaration et le Plan d'action de Beijing pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon, ainsi que d'autres questions nouvelles dans le contexte de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

8.4 L'ordre du jour provisoire des sessions spéciales du Groupe de travail est établi par le secrétariat de la CESAP, selon que de besoin.

Article 9

Langues

Les sessions du Groupe de travail se déroulent en anglais et la documentation est publiée en anglais.

¹ Paragraphe 2 du mandat du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022).

Article 10

Rapport sur les travaux des sessions du Groupe de travail

10.1 Le projet de rapport de chaque session du Groupe de travail est établi par le secrétariat de la CESAP et communiqué aux membres du Groupe de travail dans un délai de 15 jours ouvrables suivant la fin de la session. Les membres du Groupe de travail communiquent leurs observations sur le projet de rapport au secrétariat de la CESAP dans un délai de 10 à 15 jours ouvrables après réception du projet de rapport. Le secrétariat de la CESAP adresse le rapport final aux membres du Groupe de travail et aux observateurs dès que possible, et en aucun cas plus de 35 jours ouvrables après la session.

10.2 Le rapport de chaque session du Groupe de travail comprend, entre autres éléments, ses décisions et/ou recommandations. Ces décisions et/ou recommandations sont examinées et approuvées au cours de la session considérée.

10.3 Sauf disposition contraire, le Groupe de travail soumet à la Commission, pour examen, les rapports de chacune des sessions à venir d'ici à la fin de la Décennie.

10.4 Les résultats des sessions du Groupe de travail seront intégrés dans les rapports présentés à la Commission à ses soixante-seizième, soixante-dix-huitième et soixante-dix-neuvième sessions sur les progrès accomplis dans l'application de sa résolution 69/13 intitulée « Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) et de la Stratégie d'Incheon pour faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique », et de sa résolution 74/7 intitulée « Vers un développement durable tenant compte de la question du handicap : mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon ».

10.5 Les documents officiels des sessions du Groupe de travail sont mis à disposition sous des formes accessibles, selon que de besoin. Une version numérique des documents officiels des sessions du Groupe de travail est mise à disposition sous des formats accessibles à tous, tels que le format EPUB3 ou celui du consortium DAISY (Digital Accessible Information System).

Article 11

Représentation et durée du mandat

11.1 La durée du mandat des membres du Groupe de travail, à savoir les États membres et les organisations de la société civile, est de cinq ans et couvre la période allant de 2018 à 2022, compte étant tenu des dispositions de l'article 4.4.

11.2 Chaque État membre et chaque organisation de la société civile représentés au sein du Groupe de travail² communique par écrit au secrétariat de la CESAP le nom de son représentant principal et confirme l'adresse, y compris l'adresse électronique, à laquelle la correspondance officielle concernant le Groupe de travail doit être envoyée.

11.3 Dans l'éventualité où le représentant désigné d'un membre du Groupe de travail, qu'il s'agisse d'un État membre ou d'une organisation de la société civile, ne peut continuer à exercer ses fonctions au sein du Groupe de travail, cet État membre ou cette organisation désigne un autre haut fonctionnaire pour le ou la représenter au sein du Groupe de travail.

² La composition du Groupe de travail, pour 2018-2022, est disponible à l'adresse www.maketherightreal.net/working-group.

11.4 Tout membre ou membre associé de la CESAP désireux d'assister à une session en qualité d'observateur et à ses frais doit en faire part par écrit au secrétariat de la CESAP bien avant le début de la session.

11.5 Toute organisation de la société civile ou tout membre ou membre associé de la CESAP désireux d'assister, à ses frais, à une session du Groupe de travail en qualité d'observateur doit satisfaire aux critères d'admissibilité énoncés au paragraphe 7 du mandat du Groupe de travail. L'organisation de la société civile concernée doit faire part de son intérêt par écrit au secrétariat de la CESAP bien avant la tenue de la session.

11.6 Les institutions intergouvernementales sous-régionales, les institutions du système des Nations Unies, les organismes de coopération pour le développement et les banques de développement peuvent être invités à assister, à leurs frais, aux sessions du Groupe de travail en qualité d'observateurs.

11.7 Tout membre du Groupe de travail peut apporter sa contribution en fournissant des avis techniques de spécialistes pour faciliter l'examen d'une question au sujet de laquelle une décision ou une recommandation doit être prise par le Groupe de travail. Le secrétariat de la CESAP peut également inviter ces spécialistes à contribuer à la formulation de recommandations par le Groupe de travail. L'invitation d'un spécialiste à apporter une contribution technique lors d'une session en qualité d'observateur est limitée à la session en question et cet observateur ne participe pas à la prise de décisions par le Groupe de travail.

Article 12

Entrée en vigueur du présent règlement intérieur et modifications connexes

12.1 Le présent règlement intérieur entrera en vigueur à la date de son adoption par le Groupe de travail.

12.2 Tout aspect du présent règlement intérieur peut être modifié ou invalidé au cours d'une session du Groupe de travail, pour autant que la modification ou la dérogation soit conforme à l'esprit et à l'intention de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) et que le Groupe de travail l'ait approuvée.

Annexe II

Plan de travail 2019 du Groupe de travail Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022)

Le présent document contient les mesures que les membres du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) se proposent de prendre entre la cinquième session du Groupe, tenue à Bangkok les 21 et 22 février 2019, et sa sixième session, qui se tiendra début 2020.

- A. Élaborer le rapport sur les travaux de la cinquième session du Groupe de travail pour soumission à la Commission à sa soixante-quinzième session, qui se tiendra à Bangkok du 27 au 31 mai 2019

Examiner le projet de rapport et formuler des commentaires et des suggestions d'ici au 22 mars 2019

- B. Publication de la CESAP sur le handicap intitulée *Disability at a glance 2019*, l'accent étant mis sur l'accessibilité

Examiner le projet de publication de la CESAP et formuler des commentaires et des suggestions d'ici au 15 août 2019

- C. Projet de document de travail de la CESAP sur la politique en matière de marchés publics visant à promouvoir l'accessibilité fondée sur la conception universelle

Examiner le projet de document de travail et formuler des commentaires et des suggestions d'ici au 31 mars 2019

- D. Guide de la CESAP sur la protection sociale

Fournir des exemples de bonnes pratiques en matière de politiques et de programmes de protection sociale tenant compte du handicap d'ici au 25 mars 2019

- E. Intégration de la question du handicap dans le Programme 2030 et les examens nationaux volontaires

Prendre des mesures conformément aux recommandations formulées par le Groupe de travail à sa cinquième session pour promouvoir l'inclusion de la question du handicap dans les examens nationaux volontaires du Programme 2030 et communiquer les exemples de bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des mesures tenant compte du handicap par le biais de plateformes régionales telles que le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

- F. Étude des Nations Unies sur l'administration en ligne (2020)

Fournir des contributions au projet de questionnaire pour l'étude des Nations Unies sur l'administration en ligne (2020) d'ici au 25 mars 2019

G. Campagne mondiale de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour les questions de handicap et d'accessibilité en vue du bon traitement des filles, garçons et adolescents handicapés : lancement en Asie et dans le Pacifique parallèlement aux 10 principes en la matière

Prendre des mesures, conformément aux recommandations formulées par le Groupe de travail à sa cinquième session, pour promouvoir les 10 principes dans le contexte national, notamment leur traduction dans les langues nationales

H. Préparation de la sixième session du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022)

1. Arrêter le lieu et les dates de la sixième session du Groupe de travail d'ici à la mi-octobre 2019
2. Répondre à l'invitation du secrétariat de la CESAP dans les délais requis, au plus tard 30 jours ouvrables avant la session
3. Inscrire à l'ordre du jour l'examen d'un projet de feuille de route pour le processus préparatoire régional en vue de 2022 et des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon et de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon, qui sera soumis à la Commission à sa soixante-seizième session en 2020
4. Informer le secrétariat de la CESAP de l'intention de présenter, à la sixième session, des exemples de bonnes pratiques ou de faire un exposé sur les manifestations passées ou à venir concernant le handicap, au plus tard 30 jours ouvrables avant la session
5. Informer le secrétariat de la CESAP de l'intention de présenter les contributions d'autres parties prenantes, le cas échéant, au plus tard 30 jours ouvrables avant la session

Annexe III

Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Titre du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale (en anglais seulement)</i>		
SDD/APDPD(3)/WG(5)/1	Proposed amendments to the rules of procedure of the Working Group on the Asian and Pacific Decade of Persons with Disabilities, 2013–2022	6
SDD/APDPD(3)/WG(5)/2	Draft workplan of the Working Group on the Asian and Pacific Decade of Persons with Disabilities for 2019	5
SDD/APDPD(3)/WG(5)/3	Report on the fifth session of the Working Group on the Asian and Pacific Decade of Persons with Disabilities, 2013–2022	
<i>Distribution limitée (en anglais seulement)</i>		
SDD/APDPD(3)/WG(5)/L.1	Provisional agenda	3
SDD/APDPD(3)/WG(5)/L.2	Annotated provisional agenda	3
<i>Document d'information (en anglais seulement)</i>		
SDD/APDPD(3)/WG(5)/INF/1	Concept note	
SDD/APDPD(3)/WG(5)/INF/2	Information for participants	
SDD/APDPD(3)/WG(5)/INF/3	Provisional list of participants	
SDD/APDPD(3)/WG(5)/INF/4	Tentative programme	
SDD/APDPD(3)/WG(5)/INF/5	Report on the fourth session of the Working Group	
SDD/APDPD(3)/WG(5)/INF/6	Report on the Working Group on the Asian and Pacific Decade of Persons with Disabilities, 2013–2022	
SDD/APDPD(3)/WG(5)/INF/7	Beijing Declaration, including the Action Plan to Accelerate the Implementation of the Incheon Strategy	
SDD/APDPD(3)/WG(5)/INF/8	Evidence-based monitoring and implementation of the Incheon Strategy	4
SDD/APDPD(3)/WG(5)/INF/9	Enhancing access to the physical environment, public transportation, knowledge, information and communication	4
SDD/APDPD(3)/WG(5)/INF/10	Strengthening social protection for persons with disabilities	4